« Pour aménager, restons groupés »

Accompagnement groupé des projets d'aménagement des collectivités autour du thème des circulations douces

Retour sur l'opération menée à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en partenariat avec le CAUE du Tarn

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

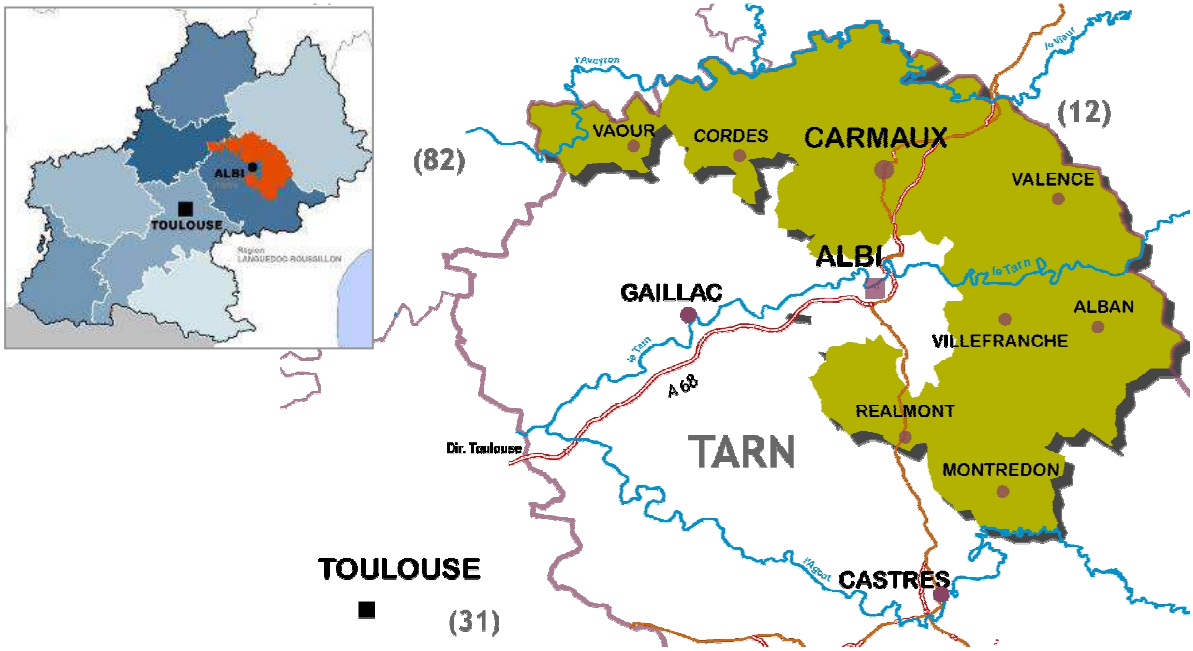

58 000 habitants
1 664 km²
5 intercommunalités
100 communes

13 communes de plus de 1000 habitants
54 communes de moins de 300 habitants
34 habitants /km²
Un territoire PCET depuis 2009

Le constat de départ

- 444 800 km réalisés par jour pour les trajets domicile-travail, soit 11 x le tour de la Terre
- 80% des actifs du territoire se rendent à leur lieu de travail en voiture
- Plus de quatre ménages sur dix disposent d'au moins deux voitures

- Un déplacement en voiture sur deux fait moins de 3 km (chiffres ADEME)

  Ces petits trajets effectués en ville et moteur froid engendrent une forte consommation et une pollution accrue. Pour la collectivité, la réalisation des infrastructures pour les cyclistes (notamment stationnement) et leur fonctionnement sont bien moins chers que celles des voitures, sans compter les effets externes de la pollution et de l'effet de serre.

- Des projets d'aménagement de liaisons douces qui fleurissent sur le territoire depuis quelques années :

L'animation du Pôle sur le thème de l'urbanisme durable

- Chaque année, des journées de visites de sites à destination des élus et techniciens autour de thèmes variés :

  Circulations douces, espaces publics, quartiers durables, zones d'activités à qualité environnementale…

- Une plaquette de sensibilisation à destination des élus de communes rurales

- Une enquête circulations douces réalisée en 2011 auprès des habitants dans le cadre du Plan Climat sur les déplacements en centre bourg :

La plupart du temps, comment vous rendez vous au centre-bourg?

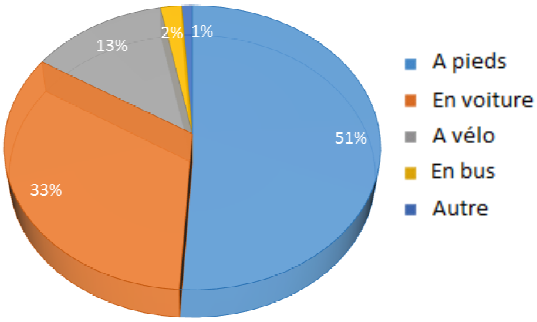

Quelles difficultés rencontrez-vous pour vos déplacements à pied ou à vélo ?

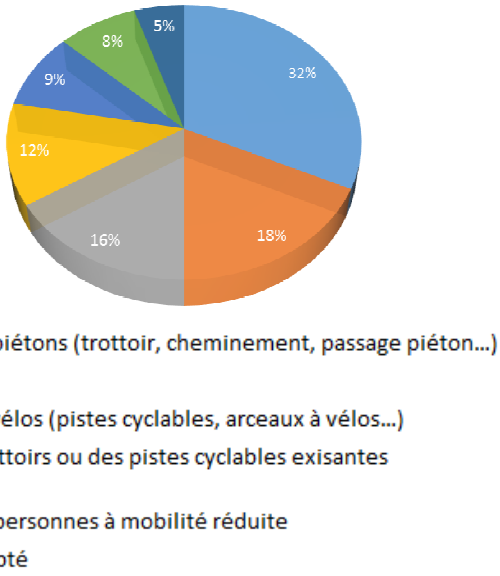

Quels aménagements vous inciteraient à vous déplacer davantage vers le centre-bourg à pied ou à vélo?

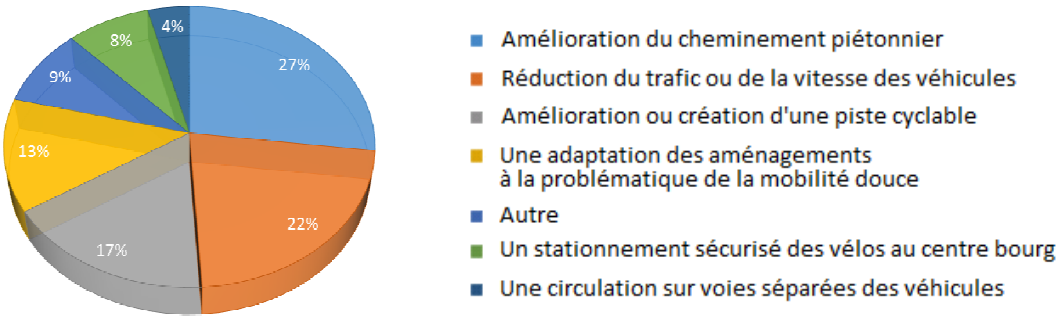

L’accompagnement groupé des projets avec le CAUE

Objectif: Prendre de la hauteur avec une réflexion d'ensemble et imaginer le cœur de bourg dans 20 ans ou plus.

- Comment organiser les déplacements pour favoriser les mobilités douces (piétonnes, cyclables)?
- Comment replacer les espaces publics au cœur des projets d'aménagement pour assurer un urbanisme de qualité qui profite à tous les habitants?
- Comment développer le bourg durablement, en préservant l'espace agricole et l'identité villageoise?

Autant de questions abordées par le CAUE dont les architectes-urbanistes et paysagistes écoutent et conseillent les communes selon une méthodologie structurée autour de 3 grandes étapes.

L’idée fondatrice de l’action :

Les chemins piétons peuvent être autre chose
que le seul accompagnement de voies existantes

La méthode de travail

La sélection des communes accompagnées est réalisée par le biais d'un appel à projet lancé auprès de l'ensemble des communes du Pôle.
Après analyse des projets des communes et à l'issue d'un entretien avec les élus, l'équipe projet définit pour chacune d'entre elles le contenu de l'accompagnement.

ETAPE 1

- Rencontre avec les élus et travail technique sur le terrain (regard neutre et extérieur sur le fonctionnement urbain et ses enjeux).
- Rédaction d'un diagnostic urbain et paysager et proposition de scénarios urbains
- Restitution à l'ensemble des élus, échanges et débats sur l'évolution du bourg (priorisation des enjeux, outils à mettre en œuvre…)
- Période d'échanges et de validation : Retours des élus sur les scénarios proposés et, si nécessaire, adaptation des propositions.

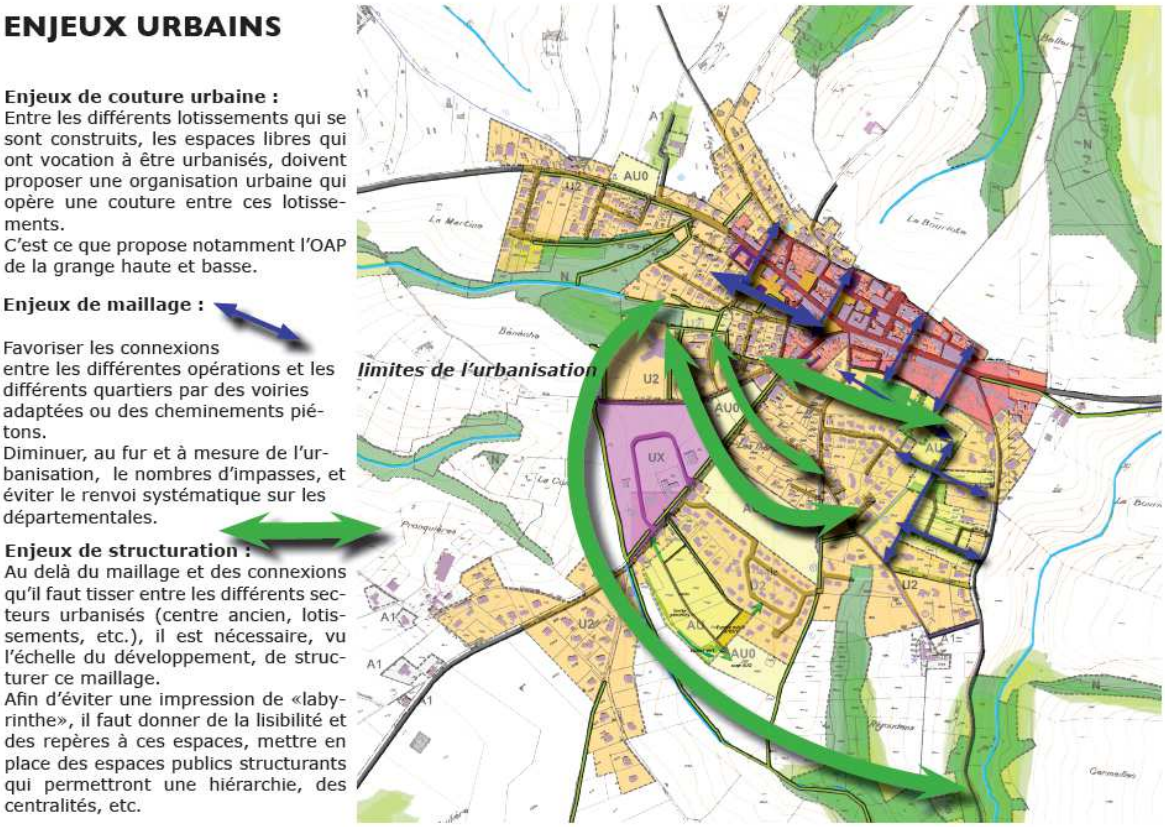

Extrait de l'étude urbaine de la commune de Villefranche d'Albigeois

ETAPE 2

- Suite à l'étude, la commune décide de lancer un projet sur un périmètre défini
- Echange entre le CAUE et la commune sur la pertinence du périmètre et les objectifs d'aménagement à atteindre
- Retour sur le terrain pour affiner l'analyse sur le périmètre de projet
- Rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'un appel à candidature de maîtrise d'œuvre

Extraits du cahier des charges de la commune de Réalmont, périmètre et enjeux du projet d'aménagement

ETAPE 3

- A la demande de la collectivité, le CAUE accompagne les élus tout le long de la procédure de choix de la maîtrise d'œuvre et sur l'ensemble de la durée du projet.

Des profils de communes variés

L'opération a été menée sur 2 tranches d'accompagnement consécutives :

15 communes accompagnées en 2013-2014

5 communes accompagnées en 2014-2015

Trois typologies de communes ont émergé avec des enjeux différents :

➲ **Les communes présentant des problématiques plutôt urbaines** : le choix du scénario de développement peut avoir un impact important sur les déplacements, en favorisant une cohérence d'ensemble.

Le principal outil à mobiliser est le PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation ou emplacements réservés) afin de permettre la constitution d'un maillage de cheminements doux. La mise en œuvre de ces aménagements se fera alors au gré des opérations d'aménagement et de l'évolution de l'urbanisation, suivant un schéma directeur décidé par les élus.

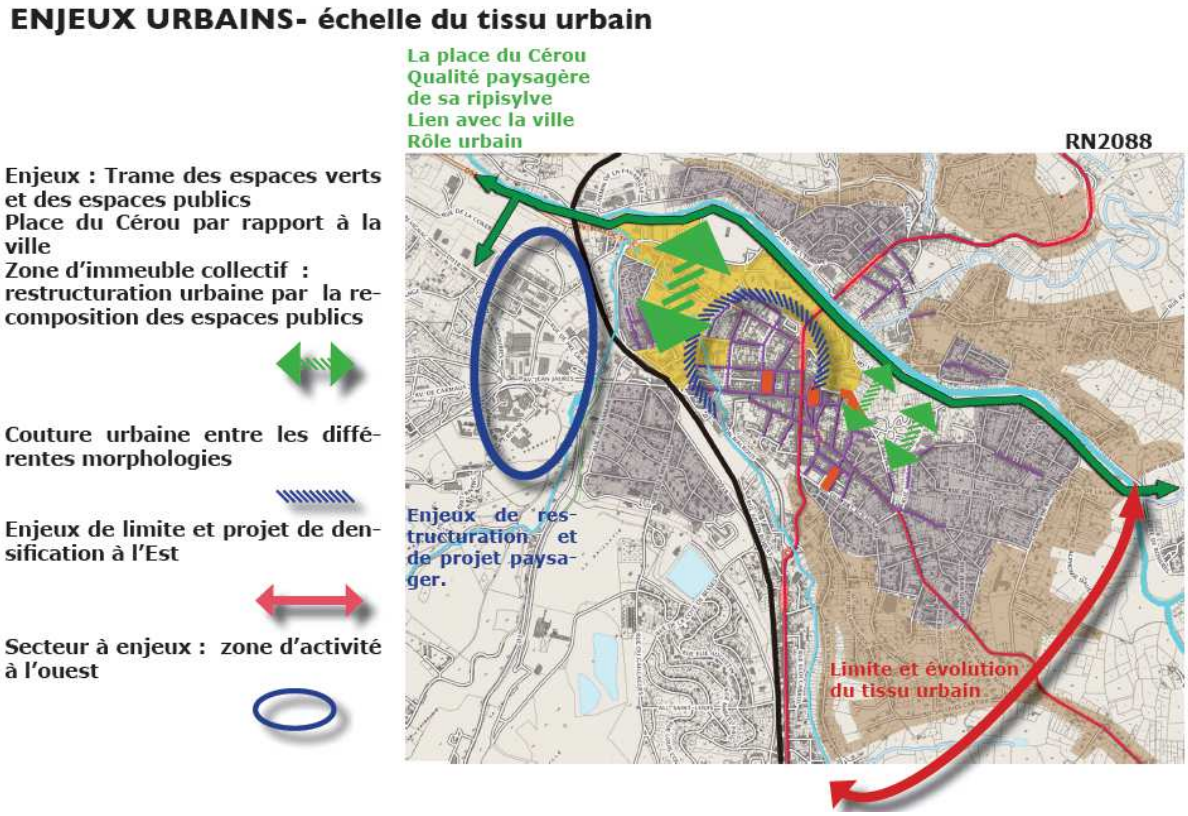

Extrait de l'analyse urbaine, ville de Carmaux

➲ **Les communes avec des extensions urbaines modérées**, une qualité d'urbanisation à construire et une intégration paysagère à retrouver.

Sur ces communes, les travaux réalisés auront permis de sensibiliser les élus aux enjeux urbains et paysagers de leur bourg et d'appréhender d'autres formes de développement que le lotissement péri urbain.

Les principaux outils à mobiliser pour atteindre un objectif de qualité urbaine globale, et notamment un développement plus compact propice aux déplacements doux, sont le Droit de Préemption Urbain (DPU) de la carte communale accompagné d'un projet d'aménagement pour la zone préemptée ou l'élaboration d'un PLU intercommunal ou groupé.

ENJEUX URBAINS

Anticiper le développement urbain à long terme tout en maîtrisant le rythme de ce développement et éviter de fermer l'urbanisation le long des voies.

Développer la trame urbaine pour en corriger les dys-fonctionnements
Développer la forme urbaine en s'appuyant sur ses atouts, ses caractéristiques, en s'appuyant sur les structures paysagères et les éléments existants.

Extrait de l'analyse urbaine, commune des Cabannes

➲ Un dernier groupe de communes est constitué de **bourgs existants aux dimensions modestes, soumis à un développement limité**.
Sur ces derniers, l'enjeu de conservation des chemins ruraux est très important dans la mesure où ils peuvent être le support d'un aménagement ultérieur.
Le développement très lent de ces communes les rend très vulnérables au mitage. La multiplication des constructions isolées, au fil des années, sur l'ensemble des très petites communes ayant un impact fort sur le paysage, les usages agricoles mais aussi les déplacements.

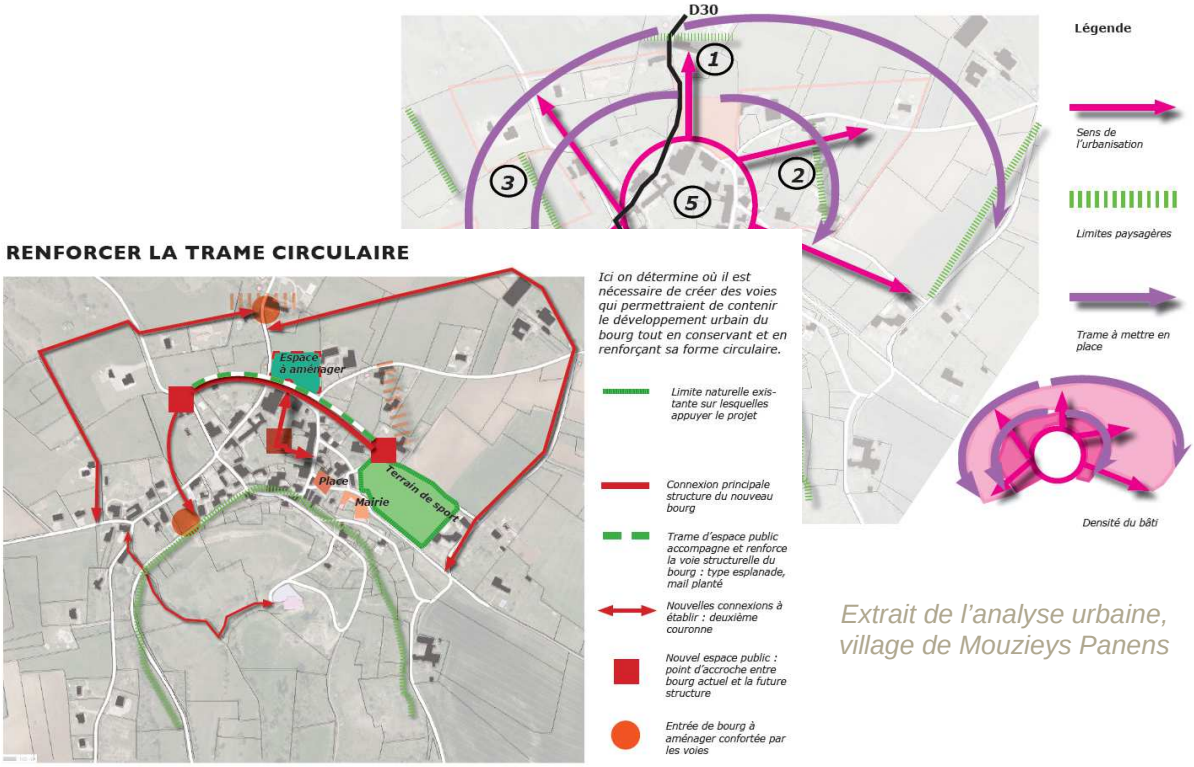

Extrait de l'analyse urbaine, village de Mouzieys Panens

Les bénéfices de l'accompagnement pour les collectivités

« Une vision transversale »

Les travaux d'étude globale réalisés sur les communes participantes ont permis de poser la réflexion du développement sur le long terme, au-delà du temps des documents d'urbanisme, et de montrer comment la construction d'une trame viaire dédiée aux déplacements doux se construit en même temps que le développement de l'urbanisation.

« Une feuille de route pour l'avenir »

Ce travail permet à chaque commune de s'appuyer sur une « feuille de route » qui servira de référence à tous les projets à venir et qui assurera la bonne cohérence de l'ensemble : élaboration d'un document d'urbanisme, création d'un lotissement, aménagement d'un espace public… autant de projets qui pourront se décliner sur le court, moyen ou long terme.

« Prendre de la hauteur »

Beaucoup de communes candidates sont entrées dans la démarche avec l'idée d'un projet précis (exemple : aménagement d'une voie et d'un espace public…). L'étude urbaine réalisée sur l'ensemble du bourg a permis aux élus :

- D'appréhender l'imbrication des différentes échelles (articulation entre le village, le nouveau lotissement, l'aménagement d'espaces publics…tout est interdépendant et participe au fonctionnement global et donc aux déplacements)
- De se projeter sur le long terme en imaginant le bourg dans 10, 20 ou 30 ans afin d'anticiper les évolutions : organisation des déplacements, consommation foncière, préservation de l'activité agricole, limites de l'étalement urbain, conservation de l'identité des bourgs et villages…

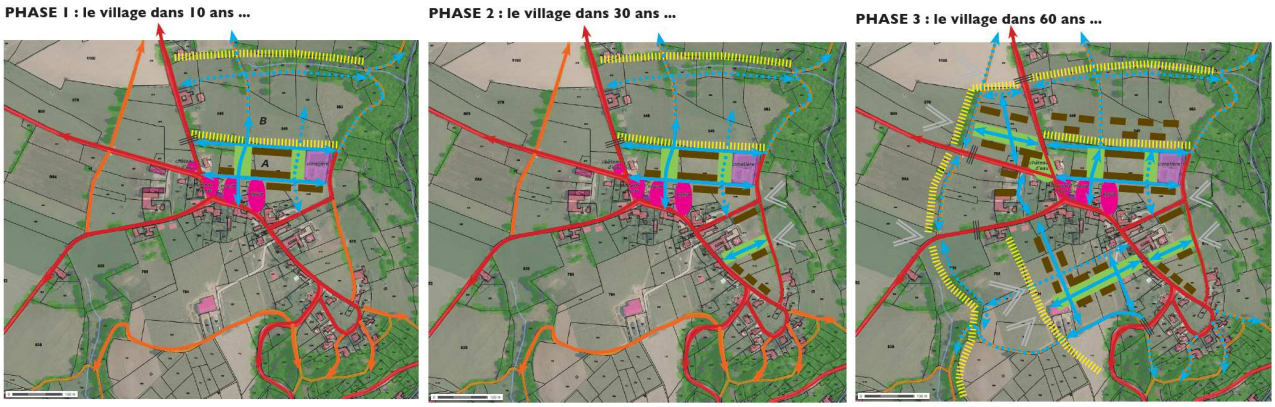

Scénarios de développement urbain,
Village de Sainte Gemme

« Les déplacements au cœur du projet urbain »

Enfin, la démarche aura eu un impact positif sur le territoire car elle aura permis aux communes participantes d'appréhender leur développement de façon globale et de prendre en compte les déplacements comme un élément à part entière du projet urbain. Elle replace ainsi la problématique des déplacements doux au centre de la réflexion.

Les bénéfices d'une démarche groupée

« Pour aménager, restons groupés »

Des échanges entre les communes engagées dans la démarche ont eu lieu lors de journées collectives.
Intérêt de ces échanges :

- Se retrouver et échanger autour de problématiques similaires,
- Visiter des réalisations concrètes sur le terrain (cheminements doux, espaces publics…)
- Faire émerger des projets intercommunaux

Visite collective de circulations douces

« Une équipe projet et une méthode adaptée »

Au niveau technique, la démarche a permis la constitution d'une équipe projet avec une méthodologie adaptée pour un meilleur accompagnement des communes (synergie entre le Pays, le CAUE et les communautés de communes), de l'étude urbaine jusqu'aux pistes de financement du projet.

De l'étude au projet ?

Cette démarche qui s'est étalée sur 3 années (2013 à 2015) a permis aux élus de faire mûrir leur réflexion et d'envisager certains projets à moyen terme. Le temps d'un accompagnement groupé de 3 ans ne permet pas la réalisation de tous les projets proposés.

Les projets urbains s'inscrivant sur le long terme, les passages à l'acte opérationnel peuvent mettre plusieurs années avant d'émerger. Un suivi sur le long terme permettra d'identifier les suites de l'accompagnement.

L'accompagnement par le CAUE et le Pays continue aujourd'hui à la demande des communes et au regard de leur calendrier.
Le rendez-vous est pris dans 10 ans pour mesurer sur la durée les impacts de cette action et constater les réalisations.

Des réflexions pour aller plus loin :

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est lauréat de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV).
En continuité de l'opération « Pour Aménager, restons groupés », ce programme pourrait permettre de financer la réalisation de pistes cyclables.

De même, l'accompagnement de quartiers durables ou éco-village est envisagé.

Les critères :

➲ Des formes urbaines économes en foncier

- Une intégration paysagère et urbaine structurée autour d'espaces publics de qualité
- Un réseau cohérent de circulation avec un zoom sur la qualité des espaces publics : chemins, places…

Objectif : Aider les communes à aller vers des projets urbains plus vertueux et faire émerger des opérateurs de qualité sur le territoire.

Contact au Pôle Territorial de l'Albigeois et Bastides :
Emmanuelle SUBSOL-LE BORDAYS
Chargée de mission urbanisme
esubsol@pays-albigeois-bastides.org
05 63 36 87 01

Contact au CAUE:
Nelly JERRIGE
Architecte – urbaniste
n.jerrige-81@caue-mp.fr
05 63 60 16 70